

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

~~A/33/113~~

S/12718

26 mai 1978

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-troisième session

Point 28 de la liste préliminaire^x

QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-troisième année

Lettre datée du 26 mai 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du président Spyros Kyprianou, j'ai l'honneur d'appeler votre attention et celle des représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sur la situation qui règne dans la zone occupée du nord en ce qui concerne le sort des Chypriotes turcs vivant sous la domination de l'armée turque d'occupation et à la merci des colons venus en masse de Turquie après l'invasion.

Le dirigeant chypriote turc, M. Fazil Kutchuk, ancien vice-président de la République, a écrit dans une série d'articles publiés dans le journal turc Halkin Sesi et décrivant la situation : "Cette île paradisiaque est devenue un véritable enfer".

M. Kutchuk a confirmé que l'on avait offert aux colons des logements, des terres, des denrées alimentaires et même de l'argent. Il a indiqué que certains d'entre eux "insultaient les Chypriotes turcs autochtones, crachaient sur les policiers, étrangleraient et volaient des gens, cambriolaient des maisons et violaient des jeunes filles autochtones". Les Chypriotes turcs n'osaient pas sortir dans la rue et, d'après lui, la situation est la même aujourd'hui. M. Kutchuk a déclaré que "les colons turcs ont donné le plus impudent exemple de sauvagerie".

Décrivant la situation dans les villages comme étant vraiment grave, M. Kutchuk a demandé au Premier Ministre turc, M. Ecevit, "de faire partir les colons de Chypre". Il a souligné que "plus tôt les colons seront renvoyés, plus tôt les Chypriotes turcs trouveront la tranquillité".

Selon certaines estimations, plus de 40 000 Turcs du continent se trouvent dans la partie occupée de Chypre, le but étant de coloniser la région et de modifier la structure démographique de l'île.

^x A/33/50/Rev.1.

78-12556

/...

Etant donné que le Gouvernement chypriote exerce un contrôle de droit sur l'ensemble du territoire de la République et est responsable de la vie et du bien-être de tous les citoyens, la présente lettre est une véhémement protestation en défense des droits fondamentaux et élémentaires des citoyens chypriotes vivant dans le nord de l'île, occupé à la suite d'une agression.

J'ai confiance que vous prendrez en la matière les mesures qui s'imposeront.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Zenon ROSSIDES
